

Le mot du Maire



Un nouveau mandat commence avec une équipe renouvelée au 2 tiers et nous souhaitons inscrire ces 6 prochaines années dans une dynamique une nouvelle fois tournée vers le mieux vivre ensemble tout en préservant l'âme et l'identité de notre village.

Parmi les projets majeurs qui guideront notre action, la création de l'esplanade occupe une place centrale ; un espace de rencontre, de partage et de convivialité, où chacun, quel que soit son âge, pourra se retrouver. Il incarnera notre volonté de renforcer le lien social et de faire vivre pleinement notre commune, non pas 4 heures par semaine, mais 6 jours sur 7.

Construire du lien, c'est aussi savoir nous protéger. Dans un contexte où les risques, notamment d'incendie, sont de plus en plus présents, nous agissons avec détermination pour renforcer la sécurité de tous. La prévention, l'équipement et la sensibilisation seront au cœur de nos priorités afin de préserver nos habitats et notre cadre de vie.

Parallèlement, la protection de notre environnement guidera chacune de nos décisions. Nous avons la responsabilité de transmettre aux générations futures un territoire apaisé, durable et harmonieux. Cela doit se poursuivre comme par des actions concrètes en faveur de la biodiversité, de la gestion des ressources et d'un aménagement raisonné.

Ce mandat sera placé sous le signe de trois valeurs essentielles : la bienveillance, le lien social et le mieux vivre ensemble. Elles constitueront le fil conducteur de notre engagement au quotidien.

Vos élus restent pleinement mobilisés, à votre écoute et proche de vos préoccupations. Ensemble, nous continuerons à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre, dans le respect de chacun et dans l'esprit de solidarité qui doit, encore davantage nous unir dans la période compliquée que nous traversons.

Frédéric CAUSSIL
Maire de Saint Vincent de Barbeyrargues



L'équipe municipale	Page 2
Le nouveau Conseil Communautaire	Page 3
Les actus	Pages 4-7
Les projets	Page 8
Retour sur les temps forts	Pages 8-9
Nos associations - Vivre ensemble	Pages 9-11
A vos agendas	Page 11
Notre village en pratique	Page 12

A la une

Réunion publique du 19 mai 2026 sur le projet Esplanade

Page 8

Les Obligations Légales de Débroussaillage - OLD

Page 5



La nouvelle équipe municipale, à votre service



Frédéric CAUSSIL
Maire
Président des commissions



Paul NOUGARET
1^{er} Adjoint



Anne VAUDEL
2^{ème} Adjointe
VP Commission Urbanisme



Michel PRONOST
3^{ème} Adjoint
VP Commission Finance
VP Commission Esplanade



Fanny OSWALD
4^{ème} Adjointe
VP Commission Education,
Enfance et jeunesse



**Jean-Christophe
DUPOUX**
Conseiller municipal
VP Commission Esplanade



Charlotte PRECIAT
Conseillère municipale
VP Commission Action sociale



Christian CHAUVIN
Conseiller municipal
VP Commission Culture - Vie
du Village
VP Commission Gestion des
risques



Lionel ROME
Conseiller municipal
VP Commission Gestion des
risques



Annie SAUVAIRE
Conseillère municipale



Vanessa DURY
Conseillère municipale



Anne MOURREGOT
Conseillère municipale



Frédéric DURAND
Conseiller municipal
VP Commission
Communication
VP Commission Culture - Vie
du Village



Florence JULLIAN
Conseillère municipale



Arthur CLAIRET
Conseiller municipal

Le nouveau Conseil Communautaire



Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a installé son Conseil Communautaire le Mercredi 15 Juillet 2020.

- **Jérôme Lopez - Président** - Saint-Mathieu-de-Trévières.

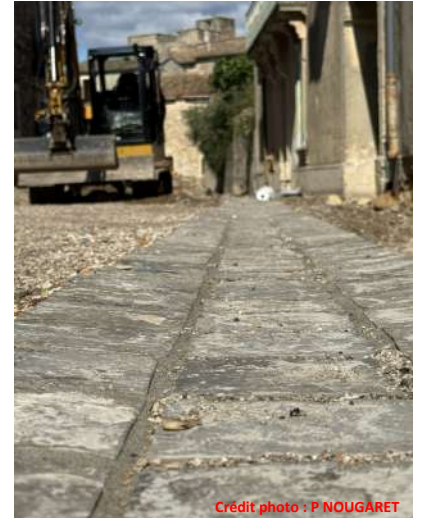
Les conseillers communautaires sont au nombre de 68 et 15 vice-présidents ont été désignés comme suit :

- **Sylvain Alet - 1er Vice-Président** en charge de l'Aménagement durable, de Habitat et de la Mobilité Saint-Gély-du-Fesc
- **Antoine Martinez - 2e Vice-Président** en charge du Développement économique, du Commerce, de l'Artisanat et de l'Attractivité du territoire - Sainte-Croix-de-Quintillargues
- **Pierre Antoine - 3e Vice-Président** en charge des Finances, des Fonds de concours, de la Commande publique, de l'Informatique et du Juridique - Guzargues
- **Françoise Gallas - 4e Vice-Présidente** en charge de Grandir sur le territoire : parcours enfance et jeunesse - Teyran
- **Jérôme Pouget - 5e Vice-Président** en charge de l'Eau potable et de l'Assainissement - Saint-Clément-de-Rivière
- **Laurent Senet - 6e Vice-Président** en charge de la Prévention et valorisation des déchets, de la Préservation de l'environnement et de la Transition climatique - Saint-Jean-de-Buèges
- **Gérard Brunel - 7e Vice-Président** en charge des Ressources humaines et du Dialogue social - Saint-Martin-de-Londres
- **Irène Tolleret - 8e Vice-Présidente** en charge de l'Agriculture, de l'Alimentation, des Fonds européens et de l'Eau brute - Fontanès
- **Eric Riguet - 9e Vice-Président** en charge de la Prévention des risques Majeurs et Gemapi - Murles
- **Thomas Bay - 10e Vice-Président** en charge de la Culture et du Patrimoine - Cazevieille
- **Eric Baljou - 11e Vice-Président** en charge des Affaires sociales, des Séniors et de la Santé - Causse-de-la-Selle
- **Anne Durand - 12e Vice-Présidente** en charge des Zones d'activité économique - Viols-le-Fort
- **Gilles Berger - 13e Vice-Président** en charge du Sport et des Activités pleine nature - Sauteyrargues
- **Philippe Tourrier - 14e Vice-Président** en charge de la Gestion des espaces publics, des Travaux et des Bâtiments - Claret
- **Agnès Rouvière-Esposito - 15e Vice-Présidente** en charge de la Mutualisation et des Services aux communes - Buzignargues
- **Romain Kusosky - Conseillé délégué** en charge de l'attractivité touristique et de Grand Site de France - Notre-Dame-de-Londres

Les actus ...

Réaménagement de la Place du village

Débutés en mars dernier, les travaux de Place du village (à ne pas confondre avec l'esplanade) se poursuivent et devraient se terminer fin juin au plus tard. La rue de la Calade ainsi que l'avenue des Cévennes sont aussi concernées. Ces travaux consistent notamment à :



- 1 La reprise des voies de stationnement et de circulation en béton désactivé et enrobé
- 2 La gestion des eaux pluviales par des caniveaux pavés (carrière de Montdardier)
- 3 La requalification de l'espace enherbé par un cheminement piéton, un massif planté autour du calvaire, la plantation d'un micocoulier de Provence accompagnée de plantes couvre-sol (alternative au gazon)

La phase de travaux actuelle est notamment relative au décroutage des enrobés. Elle a commencé depuis l'avenue des Cévennes et remonte vers la Place ce qui a permis d'installer un premier caniveau pavé. En parallèle, un travail important de raccordements aux eaux pluviales se réalise. Il a pu ainsi mettre au jour



l'ancienne canalisation d'eau pluviale au bas de la rue de l'Eglise. Très prochainement, la mise en place du béton désactivé sur une partie de la chaussée sera réalisée.

Enfin, il est à noter que le projet de réaménagement entrainera le **passage en sens unique de la rue de la Calade dans le sens de la descente** (direction rue des écoles). Habituellement à double sens, les croisements ne sont pas possibles et entraînent des marches arrière délicates voire dangereuses. L'objectif est donc d'améliorer et sécuriser cette voie de circulation.

L'accès à la Place se fera donc uniquement depuis l'avenue des Cévennes. Quant à l'accès à la Place de l'Eglise, il reste identique via le sens unique à partir de la rue de l'Hortus.

La collecte des ordures ménagères et du bac de tri sélectif évolue

Afin de limiter son impact environnemental et maîtriser les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets, la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL) fait évoluer sa collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables.

Au 1^{er} juin 2026 :

- 1 Le jour de collecte du bac de tri sélectif (bac jaune) va évoluer en passant **du Jeudi au Lundi**
- 2 Les bacs d'ordures ménagères collectifs seront quant eux collectés plus qu'une seule fois : **le mardi**



Une plaquette d'information sera transmise par le service Communication de la CCGPSL afin de la relayer au sein de la commune.

N'oubliez pas de trier vos restes alimentaires en utilisant les composteurs collectifs

A St Vincent, depuis octobre 2022 et avec l'appui de la Communauté de Communes, 3 espaces de compostage collectif sont accessibles à tous les habitants :

- Près du jardin méditerranéen (anciennement jardin partagé) en empruntant les grands escaliers de l'esplanade
- Parking salle Eugénie Dubois le temps des travaux de la Place du village
- Au croisement Chemin de Bellevue, Rue Justin Sauvaire, Chemin des oliviers (à côté de la borne pour voiture électrique).

!! ATTENTION !!!

Une balade autour de Saint-Vincent est toujours un plaisir pour les promeneurs surtout à cette époque de l'année où les églantiers, les cistes et les aphyllanthes sont en fleurs. Par contre certaines plantes peuvent s'avérer particulièrement dangereuses pour l'homme à l'image de la Rue Fétide. Cette vivace peut mesurer jusqu'à un mètre de haut, ses feuilles sont d'un vert bleuté, ses fleurs sont jaunes mais la Rue à l'odeur puissante est allergisante et peut provoquer de graves lésions cutanées notamment par temps ensoleillé. En effet cette plante est phototoxique et photosensibilisante : par temps couvert, vous ne risquez rien mais par temps ensoleillé, attention danger !!!

Si vous vous baladez sur la sente derrière « les Jardins de Marie » en allant vers l'oppidum, vous la croiserez forcément..... alors soyez vigilants !



Actualité de saison, et annuelle ... Les Obligations Légales de Débroussaillage - OLD

Les obligations légales de débroussaillage

Attention en zone urbaine, les parcelles sont à traiter en intégralité

Règle obligatoire = Chacun débroussaillera sa propriété du moment qu'il en est lui-même soumis à obligation et le propriétaire débroussaillera sur 50 m autour de son habitation sans tenir compte des limites de sa propriété, même sur les parcelles voisines bâties ou non. Les 50 m sont à mesurer depuis chaque angle de l'habitation.

Les OLD s'imposent aux propriétaires et pas aux locataires.

Actions à réaliser par les propriétaires concernés :

- Supprimer les arbustes sous les arbres
- Couper végétation basse
- Elaguer les arbres
- Couper les végétaux et branches proches des habitations

- Couper les arbres et arbustes morts ou dépérissant
- Couper les branches des arbres afin qu'ils ne se touchent pas entre eux
- Limiter les importances des haies, les éloigner des bâtiments (notamment cyprès)
- Eliminer les déchets
- Eloigner les réserves de bois ou tout autre stock de combustibles
- Nettoyer gouttières et toitures

On débrousaille au Printemps et à l'Automne, l'idéal en période hivernale .



L'obligation légale de débroussaillage, c'est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux de forêt et de végétation.

Les résidus issus d'un débroussaillage doivent être traités sur place (broyage) ou emportés en déchetterie
Sanctions possibles :

- Administratives = mise en demeure de faire avec astreinte , jusqu'à 50 euros par m²
- Pénales = contravention de 5ème classe de 200 euros
- Majoration des primes d'assurances

Quand débroussailler votre terrain ?

Protéger sa maison des feux de forêt, ça se prépare toute l'année !

En automne et en hiver, on réalise les travaux les plus importants

L'automne et l'hiver sont les périodes les plus adaptées pour effectuer les travaux lourds de débroussaillage. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions. C'est également une période propice à la coupe des broussailles.

Au printemps, on entretient et on nettoie

Le grand nettoyage de printemps, c'est aussi valable pour son terrain ! C'est le meilleur moment pour nettoyer ses gouttières et se rendre à la déchetterie pour jeter les déchets de broyage. C'est aussi l'occasion de s'assurer que les réserves de bois ou de tout autre type de combustible sont éloignées de sa maison. C'est également la période durant laquelle les repousse d'herbes et de broussailles doivent être coupées, avant l'été.

Des nouvelles du marché et des commerçants



Le marché de Saint Vincent de Barbeyrargues

Nous avons la chance d'avoir un marché, tous les jeudis soirs, avec des commerçants attachés à notre village. Il ne tient qu'à nous tous de le faire vivre si nous souhaitons en profiter pendant longtemps.

Pour rappel vous y trouverez :

- Un Maraicher ;
 - Un Boulanger ;
 - Un Apiculteur ;
 - Un Fromager ;
 - Un Poissonnier ;
 - Un Traiteur, dont les plats proposés varient toutes les semaines ;
 - Un stand de produits Bretons ;
 - Un traiteur avec des Accras et des Samoussas ;
 - Un Truck de burgers ;
 - Un Truck de crêpes bretonnes ;
 - Un Truck Japonais (le 1er jeudi de chaque mois) ;
 - Une buvette tenue par notre vigneron Cour Saint Vincent ;
 - Une buvette tenue par Dégustez Sud le premier jeudi du mois ;
- Et le truck à pizzas, présent tous les mardis soirs sur l'esplanade.



Nouveau !

- Le truck à pizzas sera présent les dimanches soirs des semaines paires à partir du 17 mai 2026.
- Une rôtisserie sera présente tous les mercredis soirs à partir du 06 mai 2026.

Tous les commerçants du marché sont présents les jeudis à partir de 16h30 pour vos courses hebdomadaires, sur l'esplanade.

Particularité :

Le truck Japonais de Miho et la buvette « Dégustez Sud » sont présents le premier jeudi de chaque mois.

En plus, le camion à pizzas est présent tous les mardis soir sur l'esplanade en face de la mairie.

Nouveautés :

Présence du camion à pizza les dimanches soirs des semaines paires à compter du 17 mai 2026

Présence d'une rôtisserie tous les mercredis soirs sur l'esplanade en face de la mairie

Les déchetteries

La déchetterie de Saint Vincent de Barbeyrargues étant définitivement fermée, nous avons à notre disposition 3 déchetteries de proximité :

Saint Mathieu de Trévières

Du 1er septembre au 1er juillet

- ▲ Mercredi : 9h – 12h / 14h – 18h
- ▲ Vendredi : 9h – 12h / 14h – 18h
- ▲ Samedi : 9h – 12h / 14h – 18h
- ▲ Dimanche : 9h – 12h

Du 1er juillet au 31 août

- ▲ Mercredi : 7h30 / 14h30
- ▲ Vendredi : 7h30 / 14h30
- ▲ Samedi : 7h30 / 14h30
- ▲ Dimanche : 9h – 12h

Adresse : Z.A. des Avants

Saint Gély du Fesc -

Du 1er septembre au 1er juillet

- ▲ Lundi : 14h – 18h
- ▲ Mardi : 9h – 12h / 14h – 18h
- ▲ Mercredi : 9h – 12h / 14h – 18h
- ▲ Jeudi : 9h – 12h / 14h – 18h
- ▲ Vendredi : 9h – 12h / 14h – 18h
- ▲ Samedi : 9h – 12h / 14h – 18h
- ▲ Dimanche : 9h – 12h

Du 1er juillet au 31 août

- ▲ Lundi : 7h30 / 14h30
- ▲ Mardi : 7h30 / 14h30
- ▲ Mercredi : 7h30 / 14h30
- ▲ Jeudi : 7h30 / 14h30
- ▲ Vendredi : 7h30 / 14h30
- ▲ Samedi : 7h30 / 14h30
- ▲ Dimanche : 9h – 12h

Adresse : Z.A. du Rouergas

Teyran

Du 1er septembre au 1er juillet

- ▲ Mercredi : 9h – 12h / 14h – 18h
- ▲ Vendredi : 9h – 12h / 14h – 18h
- ▲ Samedi : 9h – 12h / 14h – 18h
- ▲ Dimanche : 9h – 12h

Du 1er juillet au 31 août

- ▲ Mercredi : 7h30 / 14h30
- ▲ Vendredi : 7h30 / 14h30
- ▲ Samedi : 7h30 / 14h30
- ▲ Dimanche : 9h – 12h

Adresse : D145, près de l'ancienne carrière

Les Projets ...

Projet Esplanade Coeur de village

Le projet Esplanade, qui va être le fil d'ariane de la mandature, est un projet central et novateur pour le village, et source d'interrogations.

Après une présentation auprès des participants au Conseil Participatif, pour échanger sur l'adéquation entre leurs souhaits et le projet envisagé, c'est maintenant le temps d'une présentation à l'ensemble des habitants.

A cette fin, comme vous en avez déjà reçu invitation dans votre boîte aux lettres, Monsieur le Maire et le conseil municipal vous invitent à une réunion publique d'information et d'échanges sur ce projet central.

Nous vous donnons donc rendez-vous le mardi 19 mai à partir de 18H30 dans la salle Eugénie Dubois. Venez nombreux ...

Retour sur les temps forts ...

Hommage à Michel GARCIA

Mercredi 11 mars 2026, en hommage à Michel Garcia, Conseiller Municipal de 2020 à 2025, une plaque en sa mémoire a été dévoilée sur la façade des ateliers municipaux, auxquels il avait tant apporté tant en expertise qu'en temps. Michel GARCIA est aussi le créateur de la boîte à livres dont nous sommes nombreux à profiter aujourd'hui.



Le trounoi de football du Comité des Fêtes...



Un vrai succès.

Bravo aux participants qui ont pu profiter d'une météo favorable.



Et le Carnaval des enfants ...



Le marché de printemps

Jeudi 23 avril s'est tenu notre marché de printemps. Au delà de nos commerçants habituels très mobilisés pour cet événement, nous avons pu profiter de stands de poteries, crochets et autres présentations.

La présence de Johan et ses ânes, et de Candido, musicien habitué de notre village, ont fait de cette cession un succès.



Retour en images sur l'évènement annuel qui anime le coeur de notre village - L'embouteillage de notre vigneron ...



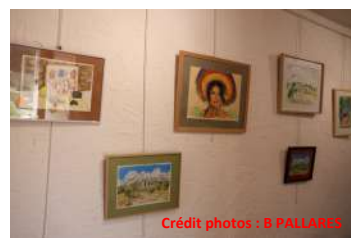
Crédit photos : B PALLARES



Nos Associations ... Vivre ensemble ...

Les Pinceaux de Barbeyrargues

L'association **Les Pinceaux de Barbeyrargues** réunit des passionnés de dessin et de peinture souhaitant pratiquer et développer leur créativité. Les artistes amateurs se retrouvent chaque semaine pour explorer différentes techniques : aquarelle, huile, acrylique, gouache, pastel...



Crédit photos : B PALLARES

Les Pinceaux de Barbeyrargues, c'est aussi une communauté conviviale où l'on apprend ensemble, où l'on s'encourage, où l'on partage le plaisir de créer.

Que vous soyez débutant ou plus expérimenté, vous serez bienvenu pour profiter d'un environnement propice à la création.

Atelier tous les mercredis, hors vacances scolaires, de 19h à 22h à la salle Eugénie Dubois.

Contact : Pascal LAURENT - 0682122067



Crédit photos : B PALLARES

A toutes les Associations du village

Le tissu associatif de toute commune est important pour rassembler et ouvrir des perspectives de loisirs à tous les habitants.

Ceci est d'autant plus vrai pour notre village, car les associations sont aussi le moyen de faire vivre notre quotidien, animer nos soirées et week-end au fil des animations qui sont proposées. Le but est de faire en sorte que tout un chacun y trouve son compte, tout en favorisant les découvertes et les rencontres entre habitants, anciens et nouveaux.

Afin de partager un maximum d'activités diverses et variées, merci aux Président(e)s de nous transmettre le calendrier de leurs associations, nous pourrons ainsi les communiquer auprès de tous les habitants sur tout type de support.

Les Indestructibles

Une association regroupant des aînés soucieux de leur santé physique et intellectuelle, propose des activités régulières :

- Atelier écriture les 2èmes mercredis du mois de 10 à 12H, salle Eugénie Dubois ;
- Atelier mémoire les 3èmes mercredis du mois de 10 à 12H, salle Eugénie Dubois ;
- Gymnastique tous les lundis de 15H30 à 16H30, salle Eugénie Dubois ;
- Yoga tous les mercredis de 10 à 11H, salle Eugénie Dubois

Vous êtes tentés ? Présentez vous directement à l'activité et les participants et bénévoles vous réserveront leur meilleur accueil.

Vivre ensemble Qué es ?

Vivre ensemble, terme utilisé voire sur-utilisé, mais comment cela peut-il se traduire ?

Se respecter les uns les autres, se protéger les uns les autres, s'aider les uns les autres tout cela pour profiter pleinement de la quiétude et de la douceur de vivre de notre village. Comment pouvons-nous faire ? Quelques pistes en rappel :

La sécurité routière ...

Pour garantir la sécurité de tous, la vitesse maximale sur les routes de notre village a été redéfinie :

- 20 km/h dans le coeur de village et les quartiers résidentiels ;
- 30 km/h sur les routes de Prades et d'Assas.

Il ne tient qu'à nous tous de montrer l'exemple en respectant scrupuleusement ces limites.

Enfin, souvenons nous que les trottoirs sont destinés aux piétons, et ne sont pas des espaces de parking, d'autant plus lorsque ceux-ci sont aussi un arrêt de bus et/ou que l'autre coté de la chaussée ne dispose pas de trottoir.

Règlementation en matière de bruit de voisinage

Nous avons tous divers travaux à effectuer dans nos logements, que nous soyons en appartement ou en maison, et nous les faisons tous sur nos moments de libre, les soirs et week-ends.

Toutefois, ces derniers peuvent être une nuisance pour nos voisins, et cela doit être respecté et pris en compte. Il en est de même avec un chien qui aboierait fréquemment.

Respectons tous l'arrêté préfectoral de l'Hérault n° 906-1-218, sur les horaires des activités bruyantes :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedis de 9h00 à 12h et de 15h à 19h

Dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Et si vous devez organiser une fête, qui sera probablement bruyante, ayez le réflexe de prévenir vos voisins bien en amont, et aussi la Gendarmerie qui pourra ainsi répondre à d'éventuels appels de voisins

A vos agendas ...

24 avril au 29 mai 2026	Exposition des Pinceaux de Barbeyrargues	Bibliothèque du village
05 au 27 mai 2026	Exposition des Pinceaux de Barbeyrargues	Centre Fernand Arnaud Saint Clément de Rivière
19 mai 2026	Réunion publique sur le Projet Esplanade - 18H30	Salle Eugénie Dubois
22 mai 2026	Soirée Mets et Vins, proposé par le Comité des fêtes	Place de l'église
23 au 25 mai	Exposition des Pinceaux de Barbeyrargues - Peintres en Pic Saint-Loup	Maire de Cazevielle
13 Juin 2026	Représentation théâtrale, d'après le « Cercle de craie caucasien » de Bertolt Brecht, proposé par l'association Art-Bien être et Culture - 19H30	Salle Eugénie Dubois
19 juin 2026	Repas citoyen, proposé par la mairie, pensez à vous inscrire - places limitées	Boulodrome
25 juin 2026	Chorale de l'école à l'occasion du marché	Esplanade
26 juin 2026	Fête de l'école	Ecole / Esplanade
26 au 28 juin 2026	Exposition des Pinceaux de Barbeyrargues - en partenariat avec les peintres de Guzargues	Salle La Pléiade Guzargues
02 juillet 2026	Apéritif du maire pour le lancement de la fête du village	Boulodrome
29 août 2026	Séance de cinéma en plein air - 21H30	Cour de l'école
02 au 06 juillet 2026	Fête du village, proposée par le Comité des fêtes	Village et place Saint Vincent
04 septembre 2026	Foire aux associations - 17H30 à 19H00	Cour de l'école
04 septembre 2026	Soirée Bières et Vins, proposée par le Comité des fêtes	Place de l'église

Notre village en pratique ...

Inscription sur les listes électorales

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées en Mairie toute l'année ou sur le site www.service-public.fr. Tous les Français et les Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les ressortissants des autres Etats membres de l'Union Européenne résidant en France peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue de l'élection des représentants au Parlement Européen et d'éventuelles élections municipales partielles. Pour l'inscription, le demandeur doit présenter une pièce d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile justifiant de 6 mois de résidence ou par la production d'un certificat du service des impôts sur une période de 5 ans pour les personnes souhaitant bénéficier du droit à l'inscription au titre de contribuable.

Recensement Militaire

Les Françaises et les Français **nés en Mai, Juin ou Juillet 2010** sont tenus de se faire recenser en Mairie **à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans**. Doivent être régularisés les jeunes filles et les jeunes gens omis, nés avant le mois de Mai 2010.

Vous avez la possibilité de vous recenser via le site www.majdc.fr

Vous pouvez aussi télécharger directement sur le site internet de la commune www.saintvincentdebarbeyrargues.fr la notice individuelle à compléter, dans l'onglet « Démarches » puis « Etat Civil » puis « Recensement militaire – JDC ». Vous pourrez ensuite la retourner par mail à la Mairie à l'adresse suivante : mairie.st.vincent@orange.fr accompagnée des scans des justificatifs suivants : livret de famille, carte d'identité recto/verso et justificatif de domicile.

L'attestation de recensement vous sera remise directement dans votre boîte aux lettres et elle permettra l'inscription à l'auto-école pour le passage du permis de conduire, ainsi que pour les examens tel que le baccalauréat.

Mairie de St Vincent de Barbeyrargues

88 Rue des Ecoles
34730 St Vincent de Barbeyrargues
Tél : 04.67.59.71.15

mairie.st.vincent@orange.fr

Secrétariat de Mairie ouvert au public

Lundi 8H - 12H / 14H - 18H
Mardi, jeudi et vendredi 8H - 12H

Le Bulletin

Direction de la publication
Frédéric CAUSSIL

Restons en contact et informés

www.saintvincentdebarbeyrargues.fr

Page Facebook : Saint Vincent de Barbeyrargues Officiel

Correspondante Midi Libre



Véronique TEMPIER

0613107461

Pour toute information que vous souhaiteriez faire paraître